

1. Aux fins des présentes conditions générales, le terme « Banque » désigne EQUITYBCDC, ses successeurs en titre et ses ayants droit

2. Toute personne ouvrant un compte auprès de la Banque (qu'elle soit résidente ou non-résidente) sera réputée avoir lu et compris les présentes conditions générales et le barème des frais bancaires applicable, publié et modifié périodiquement.

3. Le compte est ouvert à une personne physique/morale détentrice ou non d'un compte en nos livres et, répondant aux critères de la "Politique d'Acceptation Client Equity BCDC", dénommé « Titulaire ».

4. Le Règlement Général des Opérations, y compris les annexes, sont disponibles sur le site Internet EquityBCDC via le lien :

<https://equitygroupholdings.com/cd/>

5. L'ouverture d'un compte par la Banque est conditionnée par :

- La présence d'un formulaire d'ouverture de compte dûment rempli
- La présence des pièces justificatives requises suivant la "Check list d'ouverture de compte" fournie par la banque.

la Banque générera un numéro de compte pour le client conformément aux politiques et procédures en matière d'ouverture de compte. Chaque compte possède un numéro distinctif, qui doit être mentionné dans toute correspondance avec la Banque relative au compte.

6. Tout changement de nom, d'adresse, de certificat d'enregistrement (noms commerciaux) et de certificat de constitution (Sociétés) doit être immédiatement communiqué par écrit à la Banque.

7. Les courriers et autres communications sur le compte peuvent également être transmis via une boîte aux lettres, un mandataire sur le compte ou toute autre personne désignée par les clients. Dans ce cas, la Banque décline toute responsabilité en cas d'accès par un tiers, en cas de perte, de retard ou de non-livraison de tout objet envoyé par l'un de ces canaux.

8. Les comptes peuvent être en Francs congolais, en Dollars américains, en Euros ou dans toute autre devise prévue par la Banque, conformément à la réglementation locale en vigueur.

9. Le client doit, à l'ouverture effective du compte, effectuer un dépôt minimum suivant les recommandations de la banque ..

10. Le client déclare sur l'honneur que les fonds qui seront portés au crédit comme au débit de son compte ne sont pas liés à des activités illégales visées par les dispositions légales et réglementations en vigueur notamment la loi N°22/068 du 27 décembre 2022 portant sur la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive.

11. Quand il s'agit des personnes morales, les bénéficiaires effectifs sont identifiés au même titre qu'un mandataire.

12. Le client est, à l'ouverture de son compte, doté des moyens digitaux qui lui permet d'accéder à son compte 24 heures sur 24 et d'y effectuer ses transactions.

13. Le client est tenu de payer les frais mensuels de tenue de compte selon la tarification en vigueur. Il doit s'assurer de toujours disposer d'un solde suffisant dans son compte.

14. En ce qui concerne le compte épargne, les intérêts sur ce dernier seront payés mensuellement au client, sur base des taux d'intérêt en vigueur.

15. Si l'échéance des intérêts tombe un weekend ou un jour férié, la Banque paiera les intérêts le jour ouvrable suivant.

16. Lorsque la Banque est informée du décès du titulaire d'un compte, elle doit suspendre immédiatement toute opération de débit sur le compte concerné. Dans le cas d'un compte joint, les fonds disponibles reviendront d'office au(x) titulaire(s) survivant(s) du compte joint.

17. L'accès au compte d'un titulaire décédé, est conditionné par la présentation d'un certificat de décès et d'un jugement d'un tribunal compétent ou de tout autre document accepté par la Banque selon la procédure de la Banque en matière de succession.

18. La Banque s'acquittera de ses obligations légales, notamment en appliquant toute taxe applicable à tous les frais prélevés sur le compte du client, comme peut l'exiger toute autorité ou institution compétente en vertu des lois applicables, sans encourir aucune responsabilité à cet égard.

19. Tout relevé de compte peut être fourni au client sur sa demande, sous réserve du règlement des frais applicables conformément à la grille tarifaire en vigueur au moment de la demande.

20. Les relevés de compte émis par la Banque sont, en l'absence d'erreur manifeste, considérés comme une représentation fidèle et exacte des transactions effectuées sur le compte du client.

21. La Banque et le client sont tous deux libres de clôturer le compte. La Banque peut clôturer le compte pour s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de la loi.

22. La Banque rejette toute forme de corruption incluant les pourboires, le pots-de-vin ou toute autre pratique similaire. Par conséquent, elle se réserve le droit de clôturer le compte de tout client qui violerait ou tenterait de poser des actes qui entreraient en violation avec ses valeurs morales.

23. La Banque doit s'acquitter de sa responsabilité à l'égard d'un compte ainsi clôturé en se conformant aux obligations qui lui incombent en vertu de la loi ou en procédant à un transfert sur instruction du client, à hauteur du solde créditeur de ce compte, déduction faite du montant de toute créance que la Banque peut avoir sur les fonds constituant le solde créditeur.

24. La Banque se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, d'imposer des frais pour l'utilisation de ses services, dans les limites autorisées par la loi.

25. La Banque peut, à tout moment, réviser, modifier, supprimer ou compléter les présentes conditions, en tout ou en partie, y compris, mais sans s'y limiter, les frais prélevés pour ses services. Ces frais entrent en vigueur à compter de la date spécifiée par la banque pour cette modification. Ces amendements/altérations seront notifiés au client/déposant et/ou affichés dans les locaux/site web de la Banque.

26. Les présentes conditions générales sont régies par les lois de la République Démocratique du Congo. Les parties se soumettent par la présente à la compétence exclusive de ses cours & tribunaux.

Ainsi, en contrepartie de l'autorisation qui nous est donnée par la banque d'ouvrir ou de conserver un compte auprès d'elle, nous nous engageons à dégager la Banque de toute responsabilité, à l'indemniser et à la dédommager de toute perte, de toute responsabilité ou de tout coût encouru par elle dans le cadre de la tenue et/ou du fonctionnement du compte, sauf si cela est uniquement dû à une négligence grave ou à une fraude qui lui sont imputables.

Nous acceptons par les présentes conditions et les engagements pris, que nous avons lus et compris, et confirmons que les informations fournies sont correctes et vérifiables.

N°	Noms	Numéro pièce d'identité	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			